

Renault Guyancourt-Aubevoye 1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex API - CTA G24 0 40

Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45

Portable 06 82 45 48 18

Aubevoye le 20 Décembre 2000 numéro 35

## ELECTIONS CE ET DP

La direction Renault, n'acceptant pas le jugement du 21/11/2000, a d'une part :

déposé un appel en cassation.

- d'autre part, réuni l'ensemble des organisations syndicales, hier lundi 18/12/2000.

A cette réunion, la direction a proposé un horrible chantage qu'elle a osé appeler « négociations »

Les propositions sont les suivantes :

Elle anticipe les effectifs de l'année 2001. Nous dépasserons la barre des 7500 personnes donc :

13 sièges au lieu de 12 pour le CE (titulaires et suppléants).

1 pour le 1er collège

7 pour le 2eme collège

5 pour le 3eme collège

En ce qui concerne les DP, la direction dit prendre en considération la sous-traitance, soit plus de 2200 personnes ce qui a pour conséquence de rajouter 10 sièges (9 à Guyancourt et 1 à Aubevoye)

Guyancourt 1 siège pour le 1er collège

40 sièges pour le 2eme collège

Aubevoye 2 sièges pour le 1er collège

7 sièges pour le 2eme collège

en plus du nombre de sièges, elle propose la prorogation (la prolongation) des mandats jusqu'à la date des élections qui aurait lieu le 8 mars 2001 (prorogation jusqu'au 31 mars 2001).

## LE CHANTAGE EST ENORME

La contre partie de ces propositions, est que l'ensemble des organisations syndicales, unanimement signe le protocole d'accord.

Ce qui signifie pour SUD l'abandon de sa requête (voir tract numéro 26 du 19 octobre).

En cas de refus d'une organisation syndicale, il n'y aurait pas prorogation des mandats, donc plus de Délégués du Personnel, de CHSCT et d'élus du CE. ( plus de subvention CE, plus d'activités, chômage des salariés du CE...).

La direction se moque du nombre de sièges au CE, au DP, ce qui l'intéresse c'est que nous abandonnions notre requête, avec pour conséquence l'arrêt immédiat de la mesure d'instruction fait par l'expert ordonné par le tribunal d'instance de Versailles.

## LA DIRECTION RENAULT A QUELQUE CHOSE A CACHER.

Devant cette situation grave et importante, SUD réunit ses adhérents le mardi 19 et mercredi 20 décembre 2000 afin de prendre position.

Nous devons donner réponse à la direction pour le vendredi 22 décembre 2000 avant 12 h.

# Communiqué de Presse.

# SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE VERSAILLES DU 21/11/2000.

La direction Renault Guyancourt n'acceptant pas le jugement du 21/11/2000, a d'une part : Déposé un appel en cassation.

D'autre part, réuni l'ensemble des organisations syndicales, hier lundi 18/12/2000.

A cette réunion, la direction, ce disant soucieuse d'assurer la continuité de la représentation du personnel, à proposé un horrible chantage qu'elle a osé appeler « négociations ».

Elle a proposé 1 délégué supplémentaire au CE (plus de 7500 personnes dans l'année 2001), et 10 de plus en délégué du personnel pour tenir compte du nombre de sous-traitants ( plus 2200 sous-traitants).

La contre partie de ces propositions, est que l'ensemble des organisations syndicales, unanimement signe le protocole d'accord, (sans aucune réserve).

Ce qui signifie pour SUD et la CGT l'abandon de leurs requêtes.

Ce qui a pour conséquence l'arrêt immédiat de la mesure d'instruction fait par l'expert ordonné par le tribunal d'instance de Versailles le 21/11/2000.

En cas de refus d'une organisation syndicale, de la non signature du protocole d'accord, il n'y aurait pas prorogation des mandats, donc plus de Délégués du Personnel, de CHSCT et d'élus du CE. (plus de subvention au CE, donc plus d'activités, chômage des salariés du CE...).privant ainsi l'ensemble des salariés de toutes institutions représentatives.

SUD en déposant sa requête au tribunal d'instance de Versailles, a demandé le respect de la réglementation du code du travail.

La direction Renault veut négocier le non respect de la loi.

Pour SUD c'est inacceptable.

Pour le bureau le 19/12/2000 JP GUEGUEN